

Bien démarrer avec le Prêt à la Création d'Entreprise « PCE »

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
11 décembre 2012



Innovation • Investissement • International • Trésorerie • Création • Transmission • oseo.fr



Qui peut bénéficier du PCE ?

Les entreprises, personnes physiques ou morales

✓ En phase de création (moins de 10 salariés, n° SIRE N attribué depuis moins de 3 ans) ⁽¹⁾

✓ Quel que soit leur secteur d'activité ⁽²⁾

✓

✓ N'ayant pas encore bénéficié d'un financement à Moyen ou Long Terme

(1) à l'exception des entrepreneurs déjà installés dans une affaire ou contrôlant une autre société


(2) sauf les entreprises agricoles, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location





Que finance le PCE ?

Tous les besoins liés à la création d'entreprise, notamment les besoins immatériels, et la constitution du fonds de roulement

- ✓ Le PCE constitue une ressource stable couvrant les premières dépenses de l'entreprise
 - ✓
 - ✓ Il vient conforter la situation financière de l'emprunteur et boucler le plan de financement
- 




Quel type de projet est concerné par le PCE ?

- ✓ les créations ex-nihilo
- ✓ les reprises de fonds de commerce existant, lorsqu'elles permettent une première installation, en tant que chef d'entreprise.


A compter du 1er mai 2008 : programme d'un montant maximum de 45 000 €

Sont exclues :

- ✓ les reprises d'entreprise ou d'éléments d'actifs d'entreprise faisant l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire
 - ✓ les reprises par achat de parts sociales, le remboursement de comptes courants
- 



Modalités du PCE

- › De 2 000 € à 7 000 €
 - › **Sans garantie ni caution personnelle du dirigeant**
 - › Durée : 5 ans, dont 6 mois de franchise
 - › Obligatoirement associé à un concours bancaire
- 



Modalités du PCE

(Suite)


- Taux : identique à celui du prêt associé de la banque :
 - avec un plancher à CNO TEC 5 majoré de 1,70 %, soit 2,67 % pour le mois de Dec 2012
- Décision : déléguée à la Banque, via l'application espace PCE de l'Extranet Partenaire





Le financement bancaire associé

Le financement à moyen ou long terme de la Banque déclenche automatiquement le droit au PCE

- ✓ Le concours bancaire associé doit être d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE
 - ✓ Dans les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) et les DOM (Département d'Outre Mer), le montant du prêt bancaire associé **peut être limité à un montant équivalent à celui du PCE.**
 - ✓ Durée : 2 ans minimum
 - ✓ Type de financement : crédit à moyen ou long terme, crédit bail ou location financière
- 



Le financement bancaire associé

(Suite)

- ✓ garanties : librement fixées par la banque
- ✓ intervention en garantie d'OSEO possible :
 - à 70%, dans le cas d'une création ex nihilo
 - à 50%, dans le cas d'une reprise de fonds de commerce, ère installation ou dans le cas d'une création sous franchise
- ✓ l'accord en garantie d'OSEO est acquis, via l'application espace PCE de l'Extranet ou dans le cadre d'une convention TPE

Rappel : **programme de 45 000 € maximum !**





Particularités du PCE

- **Aucun remboursement n'est prévu**
- **au cours des 6 premiers mois**

- › Afin que l'entreprise puisse se constituer une trésorerie avec les premières recettes
- › Les intérêts dûs, pendant la période de franchise, ne sont appelés qu'au terme de celle-ci





Instruction du PCE

- Soit par l'intermédiaire d'un Réseau d'Accompagnement à la création d'entreprise ⁽¹⁾ qui assurera l'instruction préalable du dossier avant transmission à la Banque, pour décision par celle-ci

- Soit directement par la Banque qui instruit et décide le dossier grâce à l'application Espace PCE, via l'adresse suivante :

<https://extranet.oseo.fr/partenaire>


(1) La liste des réseaux agréés est disponible sur oseo.fr





Le traitement extranet des dossiers

L'application Espace PCE de l'Extranet Partenaire

- › Un correspondant « Administrateur » est désigné par la Banque ou le Réseau, pour gérer les habilitations des utilisateurs internes.
 - › La personne en charge du dossier PCE, à la Banque ou dans le Réseau, doit demander un code et un mot de passe à son Administrateur, pour saisir le dossier de création
 - › Après saisie et validation du dossier, elle imprime le contrat, fait signer le créateur et envoie les documents à OSEO avec l'autorisation de prélèvement
- 



Le traitement extranet des dossiers

L'application Espace PCE de l'Extranet Partenaire (suite)

- OSEO décaisse le PCE, sur instruction de la Banque, sous 10 jours ouvrés
- OSEO gère intégralement le PCE et en assume seul le risque

Documents à adresser à :

OSEO - Service PCE

27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex

· contact service PCE : Tel : 01.41.79.88. 22 Fax : 01.41.79.89.91

pcegestion@oseo.f

· contact habilitations : Tel : 01.41.79.88.33





Exemple de PCE

Exemple n°1

BESOINS

·Machines	14 000 €
·Véhicule	10 000 €
·Frais démarrage	5 000 €
·Trésorerie	6 000 €

35 000 €

RESSOURCES

·Apports	7 000 €
·Prêt d'honneur	3 000 €
·PCE	7 000 €
·Concours bancaire	18 000 €

35 000 €





Exemple de PCE

Exemple n°2

BESOINS

Achat Fonds de Commerce	35 000 €
Loyers d'avance	5 000 €
FDR	5 000 €

	45 000 €

RESSOURCES

Apports	10 000 €
PCE	7 000 €
Concours bancaire	28 000 €

	45 000 €





5 bonnes raisons de faire un PCE

1. Une trésorerie confortée pour faire face aux aléas du démarrage
2. Un traitement simple, grâce à l'utilisation de l'Espace PCE de l'Extranet Partenaire
3. La garantie d'OSEO sur le financement bancaire associé, jusqu'à 70 % (*) pour les créations ex-nihilo
4. Une décision entièrement déléguée à la Banque
5. Dans les Zones Urbaines Sensibles et dans les DOM, les modalités du concours bancaire associé sont encore plus souples.

(*) 50% pour les créations par reprise de fonds de commerce en 1ère installation ou dans le cas d'une création sous franchise





Bien démarrer avec le Prêt à la Création d'Entreprise

Merci de votre attention !

oseo.fr

